



Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

| | |
|--|--|
| <p>L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois mars, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.</p> <p>Date affichage convocation : 23 mars 2026</p> <p><u>Nombre de membres</u></p> <p>Afférents au Conseil : 23</p> <p>En exercice : 23</p> <p>Qui ont pris part à la délibération : 23</p> | <p><u>Présents :</u></p> <p>Samuel LEBEAUX Andrée BROUSSE André ARNOULD Stéphanie SERIEIX René DUBOURG Mireille LEOTY Olivier PRAT Didier DELTHEIL Yvan PAUNET Laurence SOURZAT Jean-Pierre CHAMPAGNAC Chantal RIBOULET Frédéric CONSTANT Elodie CAMPHIN Bérengère MORIN Lilou MAILLOT Romain BROUSSE- -BARBAT Edwige ZANCHI Jean Jacques VAISSIER Michel PAPON Valérie CABECAS Cyrille ROLLIN</p> |
|--|--|

Etait représentée :

Marie-Thérèse PRAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

| | |
|----------------|---|
| 2026-03-27/ 11 | Représentants de la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal . |
|----------------|---|

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Considérant qu'il est nécessaire de désigner deux délégués titulaires (article 6.1.1 des statuts).

Le Conseil Municipal,
 Sur proposition de Monsieur le Maire,
 Ouï le Maire en son exposé,
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

| Vote | Pour | Abstention | Contre |
|------|------|------------|--------|
| | 23 | 0 | 0 |

ONT ETE ELUS pour siéger au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal :

Samuel LEBEAUX, Yvan PAUNET.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 27 mars 2026



Le Maire,

Samuel LEBEAUX

La Secrétaire de séance,

Laurence SOURZAT

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

| | |
|--|--|
| Envoyé en préfecture le 02/04/2026 | |
| Reçu en préfecture le 02/04/2026 | |
| Publié le 03/04/2026 | |
| ID : 015-211501200-20260327-DELB20260327_11-DE | |

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1